



RAPPORT DE LA

Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 08-2021 Participation de CHF 738'945 pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle en faveur des transports publics

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (liste des présents in fine) s'est réunie le 2 novembre 2021 à 7h45 dans les locaux de Région de Nyon et en présence de MM. Gérard Produit, Frédéric Mani et Paul Ménard, membres du Comité directeur (CODIR), de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général (SG) ainsi que de Monsieur David Saugy, boursier pour une présentation du préavis susmentionné. Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule :

Ce préavis a pour but le financement de la part régionale pour l'étude et la réalisation des mesures d'aménagement en faveur des transports publics aux abords de la jonction autoroutière de Rolle. Ces réalisations sont inscrites aux mesures du programme TP de la Région et du PA2 du Grand Genève.

Il est prévu de réaménager le giratoire existant de Germagny et la construction de 3 nouveaux giratoires permettant d'améliorer la fluidification du trafic routier et la circulation des bus en rabattement sur la gare de Rolle, ainsi que l'aménagement de bandes cyclables.

Discussion :

M. Produit, responsable politique de la mobilité, nous explique que le montant de CHF 738'945 se base sur les coûts des soumissions rentrées, d'où la différence avec le montant inscrit dans le préavis 04-2021 « Etat financier du fonds TP régional 2010-2020 » voté par notre Conseil en septembre dernier, qui mentionnait ce projet comme l'une des quatre dernières mesures du programme TP, pour un montant estimatif de CHF 933'967.67.

Inscrit aux mesures du PA2 du Grand Genève, une subvention de 40% sur la part régionale est attendue de la Confédération.

Tous les autres partenaires (OFROU, Canton de Vaud, Commune de Rolle, Schenk SA) ont déjà accepté la répartition financière présentée dans ce préavis.

Conclusion

Identifié comme des mesures d'aménagements nécessaires dans le cadre du programme TP et du projet d'agglomération 2 du Grand Genève, ce projet est essentiel pour notre région en vue de la fluidification du trafic et la priorisation des bus en direction de la gare de Rolle. Le financement de ces mesures par le fonds TP est justifié.

Au vu de ce qui précède, la COFIN recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 08-2021 tel que présenté par le CODIR.

Vinzel, le 09.11.2021,

Pour la Commission des Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Corinne Besson	
Grens	
Martial Besson, rapporteur	
Vinzel	
Valérie Jeanrenaud	Excusée
Burtigny	
Vincent Moret	
Coppet	
Mario-Charles Pertusio	Excusé
Eysins	
Philippe Schirato	
Founex	